fin. Plus tôt les gouvernements fédéral et

sera pris au sérieux.

Une nouvelle commission d'étude ou division du ministère n'apportera pas la solution. Si le gouvernement fédéral tient à une étude au Conseil national de recherches d'examiner immédiatement tous les aspects du problème au Canada. C'est aussi simple que cela, et que la Chambre arrête de compliquer les affaires en établissant de nouveaux organismes, de nouveaux ministères et de nouvelles commissions.

Quant à l'étude de la purification des eaux dans la province de Québec, elle a été négligée pendant bien des années. Le Dr Kirkland, député de la circonscription de Jacques-Cartier à l'Assemblée législative du Québec pendant 25 ans, a donné publiquement l'alarme à propos du désastre de la pollution des eaux; chaque année, à chaque session, il ramenait le sujet sur le tapis mais ce n'est qu'en 1960, à l'époque où les libéraux arrivèrent au pouvoir sous la direction de l'éminent premier ministre Lesage, que des mesures ont été

Le premier ministre Lesage a confié au D' C. A. Kirkland la mission de régler le problème. Malgré sa mauvaise santé, le D' Kirkland prépara le bill 88 grâce auquel fut institué la Régie d'épuration des eaux. Il remit de jour en jour son entrée à l'hôpital de Boston pour continuer ses entretiens avec le premier ministre Lesage et achever le bill 88 pour la session prochaine. Il a été la victime du devoir et la population de Jacques-Cartier, dont je suis le député fédéral, lui est reconnaissante de son œuvre.

Le 1er juin 1961, l'Assemblée législative du Québec a approuvé unanimement le bill 88. L'hon. C. A. Kirkland est décédé le 8 août 1961. Son successeur à l'Assemblée législative est sa charmante fille, l'hon. Claire Kirkland-Casgrain, ministre d'État, première femme député à l'Assemblée législative de la pro-

vince de Québec.

J'ajoute avec fierté que j'ai été l'un de ses sympthisants dévoués. L'année dernière, Mme Claire Kirkland-Casgrain a convaincu les 17 municipalités de ma circonscription de former un comité de vigilance. Les municipalités avaient l'intention d'aménager des usines d'épuration des eaux, mais nous sommes allés plus loin et leur avons demandé d'adopter des décrets contre la pollution des rives en interdisant le déversement de toutes matières dans le lac. En voyant chaque jour la grande fabrique derrière le Parlement polluer l'Outaouais et sachant que cette pollution atteint le lac Saint-Louis, je me demande si tous nos efforts n'ont pas été vains.

Ces mesures de prévention sporadiques et provinciaux prendront de telles initiatives, les nombreuses lois sur la pollution ne suffiplus tôt le problème de la pollution des eaux sent pas. Ce qu'il faut, c'est des fonds apportés à raison d'un tiers par le gouvernement fédéral, d'un tiers par les gouvernements provinciaux, et d'un tiers par les municipalités, non pas par un autre groupe d'études sur la pollution, il n'a qu'à donner l'ordre formé de fonctionnaires. Nous avons toujours conscience de l'écart qui existe entre l'entrée et la sortie de l'argent entre le Canada et les États-Unis. L'île de Montréal est entourée d'eau polluée. Chaque fin de semaine, pendant les mois d'été, des milliers de Canadiens quittent la région de Montréal pour se rendre sur les plages de la région de Plattsburg et Burlington, parce qu'il n'y a pas endroit où l'on puisse nager en toute sécurité dans celle de l'île de Montréal. Cet état de choses a pour résultat la sortie de millions de dollars, ce qui joue au détriment de notre balance des paiements. On pourrait y trouver une solution partielle en prenant rapidement quelque mesure à cette fin. Je pense en ce moment à une subvention d'un tiers pour l'établissement d'usines de purification des eaux vannes et l'installation de réseaux d'égouts connexes, pour les parcs, les plages et les installations marines.

> L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire seulement quelques mots au sujet de cette question importante et si je prends part à la discussion, c'est notamment pour féliciter le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) de sa persévérance en ce qui a trait à la conservation de nos ressources renouvelables. Depuis des années, il présente sa résolution qui porte sur la conservation en général, et cette année il envisage le problème de la pollution des eaux. Avec le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) il a été l'un des pionniers de la conservation et je suppose qu'on pourrait les appeler de bons «conservationnistes» conservateurs.

> Toutefois, la résolution nous donne l'occasion encore une fois de nous pencher sur l'un des problèmes les plus graves que posent nos ressources renouvelables. Par suite de la difficulté de conserver notre riche héritage, nous avons convoqué la Conférence sur les Ressources et notre Avenir en 1961, qui envisageait fondamentalement la nécessité d'une sage administration et d'une utilisation multiple de nos ressources renouvelables. On ne saurait trop souvent répéter que la Conférence a ouvert des sentiers tout à fait nouveaux dans ce domaine.

Le préopinant a parlé de la difficulté qui provient de la division des pouvoirs. Nos ressources, y compris les ressources hydrauliques, appartiennent aux provinces, et depuis des années l'État fédéral a dû faire face au